

ASSEMBLÉE NATIONALE14 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 4931

présenté par
M. Le Fur

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 28, insérer l'alinéa suivant :

« 8 bis De soutenir la recherche, l'innovation et le développement dans le domaine des semences, en favorisant la production nationale de semences et la diversification des variétés adaptées aux spécificités des sols et des climats français, afin de limiter la dépendance aux importations en semences agricoles et d'encourager les exportations en matière de sélection et de disponibilité de semences pour les agriculteurs français ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous avons et nous avions un secteur des semences des plus dynamiques. Il doit retrouver sa dimension exportatrice. C'est l'objet de cet amendement.